NCPC

CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
CANADA

CNPC

COMITÉ SUR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Mars 1996

SÉCURITÉ ET ÉCONOMIES : PRÉVENIR LE CRIME PAR LE BIAIS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Vous pouvez obtenir plus d'information sur la prévention du crime axée sur le développement social en téléphonant au Conseil national de prévention du crime, au numéro (613) 941-0505.

Investir dans la prévention du crime

Les preuves sont concluantes : la meilleure façon de prévenir le crime est de faire en sorte d'avoir des enfants plus en santé, des familles plus stables, de meilleures écoles et une plus grande cohésion parmi les collectivités. Prévenir le crime en favorisant le développement social est un bon investissement, dont les dividendes sont notamment une réduction de la violence, une plus grande sécurité dans nos collectivités et d'importantes économies pour le système de justice pénale et presque tous les autres secteurs de dépense publics et privés.

La menace que représente la criminalité

Les Canadiens continuent de se sentir menacés par la criminalité dans leur milieu. Ils se sentent menacés par le nombre de crimes commis autour d'eux et par le côté violent d'une bonne partie de ces crimes.

• Malgré de légères réductions au cours des dernières années[1], le taux de criminalité de 1994 dépassait de 8 % celui d'il y a dix ans[2] . Le taux des crimes de violence a augmenté en moyenne de 4 % par année de 1978 à 1993[3] et il est maintenant supérieur de 400 % à ce qu'il était dans les années 60[4] . En 1993, environ 24 % de l'ensemble des adultes canadiens avaient été victimes d'au moins un acte criminel au cours des 12 mois précédents[5] .

• Les Canadiens courent 50 % plus de risques que les Européens et 500 % plus de risques que les Japonais d'être victimes de cambriolage, de voies de fait, d'agression sexuelle et de vol qualifié[6] .

• Des sondages d'opinion successifs ont mis au jour nos craintes et nos inquiétudes au sujet de la criminalité : 50 % des Canadiens se sentent moins en sécurité qu'il y a cinq ans; 48 % croient que les crimes de violence sont en hausse; selon un des sondages, la criminalité est la question qui préoccupe le plus les Canadiens, après le chômage; 48 % des femmes et 18 % des hommes considèrent qu'il y a des endroits près de chez eux où ils auraient peur de marcher le soir[7] .

Ces données sont troublantes et pourtant, elles donnent une idée bien incomplète de l'effet réel de la criminalité sur les Canadiens. Les études sur la victimisation indiquent que seulement 10 % des agressions sexuelles, 32 % des autres types de voies de fait et 50 % des crimes contre les biens sont déclarés à la police[8] .

Les femmes sont plus susceptibles d'être agressées sexuellement par un homme qu'elles connaissent que par un inconnu: 31% des femmes ont été agressées sexuellement par un homme qu'elles connaissent (amoureux, un rendez-vous amoureux, conjoint, membre de la famille, voisin ou connaissance), tandis qu'un cinquième des femmes ont été victimes d'un inconnu.

Le coût du contrôle de la criminalité

En cette période de restrictions budgétaires, les gouvernements consacrent énormément d'argent au système de justice pénale.

• Les sommes consacrées aux services de police, aux tribunaux, à l'aide juridique et aux services correctionnels ont atteint 9,7 milliards de dollars en 1993-1994, ce qui représentait une augmentation de 13 % en dollars constants depuis 1988-1989[9] .

• Au cours des sept dernières années, les sommes consacrées aux services de police ont augmenté en moyenne de 7,1 % par année. Elles s'élèvent maintenant à près de 6 milliards de dollars[10] . Les sommes totales consacrées aux services correctionnels se sont chiffrées à 1,9 milliard de dollars en 1994-1995, ce qui représentait une augmentation de 10 % en cinq ans[11] .

• En 1994-1995, il y avait en moyenne 33 882 détenus dans les établissements correctionnels, ce qui représentait une augmentation de 24 % dans le système fédéral et de 11 % dans les systèmes provinciaux par rapport à 1990-1991[12] .

• On a calculé qu'il en coûte au moins 100 000 $ par année pour incarcérer un jeune contrevenant[13] . Les estimations du coût annuel de l'incarcération d'un adulte varient, quant à elles, d'environ 40 000 $ à près de 80 000 $ par année[14] .
Les détenus sous responsabilité fédérale sont incarcérés en moyenne pendant 44 mois, ce qui représente une dépense de plus de 160 000 $ par personne.

Le coût total de la criminalité

Les 9,7 milliards de dollars consacrés directement au système de justice pénale ne représentent que la partie la plus visible du coût de la criminalité pour la société canadienne. Les chercheurs se sont attachés à établir une estimation plus réaliste et plus complète de ce coût.

• Statistique Canada et des ministres ont estimé les coûts indirects, mais facilement identifiables, du crime (pertes matérielles, services de sécurité, fraudes dans le domaine de l'assurance, hospitalisations consécutives à des crimes et services de bénévoles) à 6,7 milliards de dollars par année[15] . Cette estimation ne tient compte ni du coût de la souffrance humaine ni du coût social qu'engendre la criminalité, sinon elle serait beaucoup plus élevée.

• La Table ronde du Québec sur la prévention de la criminalité n'a étudié, en 1993, que les coûts facilement mesurables de la criminalité (la pointe de l'iceberg) et a pourtant estimé que le coût total de la criminalité dans cette province se situait entre 6,8 et 34 milliards de dollars par année. En extrapolant pour l'ensemble du Canada, on arrive à un coût total pouvant atteindre 136 milliards de dollars par année[16] .

• Un groupe d'experts a mis au point une formule pour la revue américaine *Business Week*. Si cette formule était appliquée au Canada, elle établirait que le coût total de la criminalité est de l'ordre de 46 milliards de dollars par année. Pour les fins de cette estimation, le coût du système de justice pénale (c.-à-d. 9,7 milliards de dollars) représente environ 21,2 % du coût total de la criminalité[17] .

• L'Association canadienne de santé publique s'est penchée sur les coûts moins facilement identifiables et a estimé que le coût des hospitalisations liées à la violence se situait entre 38 et 71 millions de dollars par année[18] .

• Des chercheurs du *Centre for Research on Violence Against Women and Children* ont examiné une gamme plus large, quoique toujours incomplète, de coûts liés à la violence faite aux femmes. Ils ont établi que ce crime coûtait chaque année 4,2 milliards de dollars, soit 2,4 milliards de dollars en services sociaux et éducation, 872 millions de dollars en services de justice pénale, 577 millions de dollars en pertes liées au travail et à l'emploi, et 408 millions de dollars en soins de santé. Selon les auteurs, les gouvernements assumeraient 87,5 % de ces frais, soit 3,7 milliards de dollars par année[19] .

• Dans une autre étude portant uniquement sur les soins de santé liés à la violence faite aux femmes, on a estimé que le coût de ces soins s'élevait à plus de 1,5 milliard de dollars, dont 255 millions en consultations médicales de longue durée et 506 millions en soins psychiatriques de courte et de longue durée[20] .

Ces groupes se sont donné une mission pour ainsi dire impossible. Comment peut-on chiffrer les coûts de la transmission d'une génération à l'autre d'un héritage de violence[21] ? Comment peut-on évaluer le potentiel qui est perdu lorsqu'un jeune est tué dans la rue ou le traumatisme psychologique subi par la famille et les amis d'une femme qui est violée ou est victime de harcèlement criminel?

Néanmoins, il ressort clairement des recherches fort utiles que ces groupes ont faites que la criminalité entraîne des coûts et des dépenses énormes.

Une estimation prudente les situerait autour de 46 milliards de dollars par année, et cela, sans compter le coût de la criminalité des cols blancs comme la fraude fiscale ou la manipulation boursière.

La prévention du crime par le développement social

Il y a des limites bien réelles aux capacités du système de justice pénale lorsqu'il s'agit de prévenir le crime, de dissuader les criminels ou d'assurer une plus grande sécurité dans nos foyers et dans nos collectivités[22] . Il y a aussi des limites aux sommes que nous devrions consacrer à ces approches. En fait, la réalisation la plus concrète de notre approche actuelle est un taux d'incarcération qui compte parmi les plus élevés au monde[23] .

Pour prévenir le crime, il vaut mieux adopter des programmes de développement social qui renforcent les individus, les familles et les collectivités. Ces programmes peuvent agir sur les facteurs liés à la délinquance juvénile et à la criminalité adulte, comme la violence familiale, les lacunes de la vie familiale et des comportements parentaux, la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, les échecs scolaires et l'analphabétisme, la consommation d'alcool et de drogue, et le chômage[24] .

Les soins et l'éducation de qualité donnés à l'enfant en bas âge peuvent effectivement réduire le taux de délinquance chez les enfants défavorisés. Ils peuvent même produire plus tard un plus grand taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et d'un emploi.

• On estime que les programmes de soutien familial, de développement des compétences parentales et d'intervention précoce réduisent la violence à l'égard des enfants dans une proportion pouvant atteindre 50 % et, partant, atténuent les conséquences et les coûts pour les victimes, leur vie durant. Des programmes de ce genre peuvent aider à empêcher que les jeunes enfants n'adoptent les comportements très agressifs qui sont souvent liés à des échecs scolaires et, plus tard, à la délinquance et à la criminalité[25] .

• Une étude longitudinale de quatre ans menée en Suède a révélé que les enfants qui entraient en garderie en bas âge réussissaient beaucoup mieux que ceux qui y entraient plus tard et ce, de diverses façons importantes liées à l'apprentissage et à la vie sociale. Des bons services de garde peuvent diminuer le risque que les enfants optent pour la drogue, le vandalisme ou d'autres comportements antisociaux[26] .

• Le taux de criminalité a baissé de 60 % dans deux quartiers de Lansing (Michigan) après que la police, les écoles et les organismes de services sociaux eurent ouvert un centre et lancé un vaste programme à l'intention des jeunes.

Le programme *Success through Academic and Recreational Support* (STARS) de Fort Myers, en Floride, a fait baisser la criminalité juvénile de plus de 30 %.

Seulement 6 % des participants à un programme de soutien aux services de garde et de visites à domicile offert à Syracuse (New York) ont été traduits devant des tribunaux de la jeunesse, comparativement à 22 % des jeunes affectés au hasard à un groupe témoin[27] .

• Un programme de visites à domicile et d'acquisition de compétences parentales destiné aux familles à faible revenu de Houston (Texas) a aidé des parents à se montrer plus affectueux, plus attentionnés et moins punitifs à l'égard de leurs enfants. Évalués de cinq à huit ans plus tard, les enfants qui avaient participé au programme se sont révélés moins batailleurs, moins antisociaux et moins agressifs que ceux du groupe témoin. Ils étaient également moins perturbateurs, moins impulsifs et moins agités (des comportements qui sont liés à l'apparition ultérieure de la criminalité)[28] .

• Les enfants qui avaient participé au *Yale Child Welfare Project* ont été évalués après une période de dix ans; ils avaient moins de comportements liés à la délinquance, dépendaient moins du bien-être social, étaient plus instruits et étaient moins susceptibles d'avoir besoin de cours de rattrapage que ceux du groupe de contrôle[29] .

Fait à noter, aucun des exemples ci-dessus ne fait appel aux réponses classiques du système de justice pénale. Tous ces programmes, efficaces, comptent plutôt sur le développement social.

Ces études de cas de programmes efficaces sont toutes basées sur l'approche prônant le développement social plutôt que sur la justice traditionnelle. Et ce qui est important, c'est que l'opinion publique coïncide avec les recherches actuelles. Toutes deux révèlent que les programmes de développement social- garderies, sécurité du revenu, centres communautaires pour jeunes- constituent les outils les plus efficaces dans la prévention du crime.

Les coûts-avantages de la prévention du crime par le développement social

Les programmes de développement social ont à la fois le mérite de renforcer la sécurité dans nos collectivités et celui de réduire les dépenses gouvernementales à court et à long terme.

• Le projet communautaire PALS *(Participate and Learn Skills)* d'Ottawa offrait toute une gamme d'activités aux jeunes. Une évaluation a permis de constater que les économies réalisées sur le plan du vandalisme, des services de police et des services de pompiers dépassaient largement les coûts du programme et ce, même à court terme[31] .

• Selon des évaluations à long terme effectuées aux États-Unis, un investissement d'un dollar dans des services de garde de qualité pour les enfants d'âge préscolaire permet d'épargner sept dollars plus tard en prestations de bien-être social, en services de police, en services sociaux et en prisons[32] .

• Après avoir suivi pendant près de 30 ans des enfants qui avaient pris part au *Perry Preschool Program* du Michigan, on a constaté que les visites à domicile et le soutien familial réduisaient grandement les coûts en atténuant les comportements criminels. Le programme a eu une foule d'autres effets bénéfiques sur les participants : ils étaient plus nombreux que ceux du groupe témoin à savoir lire et écrire, à travailler et à fréquenter un collège ou une école professionnelle, ils étaient moins nombreux à avoir eu des enfants à l'adolescence et ils étaient moins nombreux à vivre de l'aide sociale.

Selon les évaluations, le programme a engendré un bénéfice net de 27 000 $ par participant pour la société et pour les contribuables et les victimes éventuelles d'actes criminels[33] .

• Le *Delinquency Prevention Program* du comté de Los Angeles a réussi à prévenir la récidive grâce à des interventions en situation d'urgence et à du soutien familial à court terme; son action a engendré des économies de six à trente fois supérieures aux 300 $ dépensés pour chacune des 10 000 personnes qui participent annuellement au programme[34] .

• Le programme *Jobs Corps* des États-Unis assure une éducation de base, une formation professionnelle et toute une gamme de services de soutien à plus de 62 000 jeunes chaque année. Le programme est coûteux - de 15 000 $ à 21 000 $ par participant - mais des évaluations ont révélé qu'il permet aux jeunes d'atteindre des niveaux de revenus et de scolarité beaucoup plus élevés, tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide sociale et le nombre de crimes graves qu'ils commettent. On estime que le programme rapporte 145 % fois plus qu'il ne coûte[35] .

La sécurité et les économies

Le coût de la criminalité, d'au moins 46 milliards de dollars par année, grève lourdement les ressources financières limitées du Canada. La somme de 9,7 milliards de dollars consacrée au système de justice pénale constitue une dépense énorme.

Nous devons équilibrer nos dépenses entre le contrôle du crime et la prévention du crime. Nos ressources financières sont désormais limitées, et nous devons veiller à ce qu'elles soient utilisées et investies avec efficacité et sagesse. Nous devons examiner ce que nous faisons avec nos ressources et utiliser ces ressources pour réagir au crime de façon efficace et, de par ce fait-même, assurer la sécurité dans nos communautés. Par exemple :

• Il en coûterait moins à notre société de payer quatre années d'études universitaires à un délinquant que de le garder en prison un an.

• Selon l'Association canadienne d'études fiscales, le crime coûte plus que ce que le gouvernement du Canada consacre en tout aux pensions de vieillesse (15,8 milliards de dollars), à la prestation fiscale pour enfants (5 milliards de dollars), au Régime d'assistance publique du Canada (7,4 milliards de dollars) et à la garde d'enfants (5,5 milliards de dollars), et deux fois plus que ce qui est affecté à l'aide aux sans-emploi dans le cadre du Régime d'assurance-chômage (18,1 milliards de dollars)[36] .

Un investissement sage est un investissement qui permet de prévenir la criminalité, qui représente non pas un fardeau financier mais un instrument vital de développement économique[37] .

Permettre aux enfants de mener une vie saine dans des familles et des collectivités fortes et unies est un investissement sage qui permet d'allier sécurité et économies.

Références

1. Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), « Statistiques de la criminalité au Canada, 1994 », *Juristat*, vol. 15(12). Les affaires liées aux lois fédérales, par exemple, ont baissé de 4 % de 1993 à 1994. C'était la troisième année consécutive où les taux de criminalité baissaient. Voir aussi Conseil national de prévention du crime, *Tableau de la criminalité au Canada*, septembre 1995.

2. CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada, 1994 », *Juristat*, vol. 15(12).

3. CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada, 1993 », 1994.

4. CCSJ, « Les crimes de violence au Canada », *Juristat*, vol. 10(15).

5. Statistique Canada, « L'enquête sociale générale, 1993; CCSJ, « La victimisation en milieu urbain et rural au Canada », *Juristat*, vol. 14(17); Conseil national de prévention du crime, *Tableau de la criminalité*, septembre 1995.

6. « Enquête internationale sur la criminalité », 1988, citée dans Conseil national de prévention du crime, *Tableau de la criminalité* au Canada, septembre 1995.

7. *Macleans*, 4 janvier 1993, p. 24-26; Gallup Corporation, « 48% Believe Violent Crime is on the Rise », 17 juillet 1995; Gallup Corporation, « Personal Safety », 2 mars 1995; *The Reid Report*, vol. 5(5), mai 1990. Selon un autre *Reid Report*, la criminalité est imputable à la faiblesse de l'économie et au taux de chômage élevé, vol. 9 (6), juin 1994.

8. CCSJ, « Tendances en matière de victimisation : 1988-1993 », *Juristat*, vol. 14(13). Voir aussi CCSJ, « La victimisation au Canada : résultats d'une enquête », *Juristat*, vol. 10(16), octobre 1990; CCSJ, « L'administration de la justice pénale dans les cas d'agression sexuelle », *Juristat*, Vol.14 (7), mars 1994.

9. CCSJ, *Juristat*, vol. 15(10).

10. CCSJ, *Juristat*, vol. 15(8), mars 1995.

11. CCSJ, « Services correctionnels pour adultes au Canada : 1994-1995 », janvier 1996.

12. *Ibid.*

13. Ontario, Comité permanent des affaires sociales, *Les enfants à risque*, juillet 1994.

14. Le CCSJ a estimé tout récemment le coût annuel de l'incarcération d'un adulte à 40 000 $ dans les établissements provinciaux et à 44 000 $ dans les établissements fédéraux. Voir CCSJ, « Services correctionnels pour adultes au Canada : 1994-1995 », janvier 1996. Voir aussi Canada, 1993, *Prévention du crime au Canada : vers une stratégie nationale*, Douzième rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (Bob Horner, président).

15. CCSJ, « Dépenses des administrateurs au chapitre des services judiciaires », 1991. Ce chiffre a été utilisé par le ministre de la Justice d'alors, Pierre Blais (*Globe and Mail*, 11 mars 1993, p. A7) et le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (*Prévention du crime au Canada : vers une stratégie nationale*, 1993).

16. Québec, Table ronde sur la prévention de la criminalité, « Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention », *Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité*, 1993, p. 73-76. La Table ronde a inclus dans ses calculs les services de police, le SCRS, les services de sécurité privés, les services juridiques dont l'aide juridique, les services correctionnels pour les adultes et les jeunes, les autres services pour les jeunes, l'aide aux victimes, la formation et les projets spéciaux. Elle a déduit de son total les recettes provenant des amendes.

17. *Business Week*, « The Economics of Crime », 13 décembre 1993, p. 72-85. Dans cette formule, les coûts de la justice pénale ne représentaient que 21,2 % du coût total de la criminalité, tandis que les souffrances, les vies brisées, comptaient pour 40 %. L'article traitait aussi de l'incidence du crime sur la société et disait que, selon le maire de Washington (D.C.), il faudrait demander à la Garde nationale de patrouiller la ville et, peut-être, aux magasins de fermer tous les soirs afin de réduire au minimum les risques de crime.

18. Association canadienne de santé publique, « La violence dans la société : une perspective de santé publique », 1994, p. 8.

19. L. Greaves, O. Hankivski et J. Kingston-Riechers, *Selected Estimates of the Cost of Violence Against Women*, London (Ontario), Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.

20. Tanis Day, *The Health Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg*, London (Ontario), *Centre for Research on Violence Against Women and Children*, 1995. Dr Day estime que les coûts à court terme s'élèvent à 1,3 million de dollars en soins médicaux et dentaires et à 36,3 millions de dollars en jours de travail perdus. Elle estime que les coûts à long terme se chiffrent à 255,4 millions de dollars en soins médicaux, 506,7 millions de dollars en soins psychiatriques, 539 millions de dollars en jours de travail perdus, 29,4 millions de dollars en services d'intervention communautaire et 28,8 millions de dollars en initiatives de prévention et de traitement provinciales et territoriales. Voir aussi Joan Zorza, « Women Battering: High Costs and the State of the Law », *Clearinghouse Review*, Special Edition, 1994.

21. L'étude sur le revenu familial menée dans l'État de Washington a révélé que les enfants provenant de familles ayant des antécédents de violence, de négligence et d'abandon étaient beaucoup plus nombreux que les autres à être traduits devant les tribunaux pour la jeunesse. Voir *Washington State Institute for Public Policy*, « Children in welfare families were referred to Juvenile Court for abuse and neglect more often than other children », *Report on Findings*, juin 1995, p. 1. Voir aussi Conseil canadien de développement social, « La violence en héritage - Étude des liens entre l'agression sexuelle à l'égard des enfants et les voies de fait envers les conjointes », *Vis-à-vis: Bulletin national sur la violence familiale*, vol. 9(2), été 1991.

22. Canada, *Prévention du crime au Canada : vers une stratégie nationale*, février 1993, p. 2. En 1993, le ministre de la Justice du Canada, Pierre Blais, a dit que ce n'était pas en se dotant de plus de policiers, de lois et de prisons que l'on parviendrait à prévenir le crime. *The Globe and Mail*, 11 mars 1993, p. A7.

23. CCSJ, *Juristat*, février 1992, p. 3; Service correctionnel du Canada, *Recueil de données concernant les services correctionnels canadiens*, 1991. L'Association canadienne de justice pénale a indiqué ce qui suit : « Si, comme on nous l'apprend dans le document d'information, le taux de croissance se maintient au sein du système fédéral, la population carcérale augmentera de près de 50 % au cours des dix prochaines années [...] » (Association canadienne de justice pénale, « L'incarcération : que nous réserve l'avenir? », *Bulletin*, 15 novembre 1995, p. 7.

24. En 1993, le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général en est arrivé au consensus suivant : « [...] la société doit commencer à promouvoir la prévention pour [...] se préoccuper sans cesse davantage des jeunes à risque et des facteurs sociaux et économiques associés au crime et à la criminalité. » Canada, *Prévention du crime au Canada*, 1993, p. 2. Voir aussi Conseil national de prévention du crime, *Risques ou menaces à l'endroit des enfants*, novembre 1995.

25. Paul D. Steinhauer, « Modèle pour la prévention de la délinquance », communication devant le Conseil national de prévention du crime, décembre 1995. Une étude menée en 1992 par le Service correctionnel du Canada a révélé qu'un détenu sur trois avait été violent envers sa conjointe ou ses enfants et que près de la moitié avaient eux-mêmes subi de la violence pendant leur enfance ou leur adolescence ou avaient été témoins d'actes de violence dans leur famille. (Caroline Cyr, *Modèle théorique : programmes de lutte contre la violence familiale en milieu correctionnel*, Service correctionnel du Canada, mai 1994). Une autre étude fondée sur des données autodéclarées a indiqué que 58 % des détenus avaient connu de la violence dans leur famille et que celle-ci avait joué un rôle dans leur conduite. (Donald G. Dutton et Stephen D. Hart, « Risk Markers for Family Violence in a Federally Incarcerated Population », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 15, p. 101-112).

26. Bengt-Erik Andersson, « Effects of Public Day-Care: A Longitudinal Study », Child Development, vol. 60, 1989, p. 857-866; Michael Valpy, « Taking it out on child care », *The Globe and Mail*, 24 janvier 1966, p. A23.

27. Voir Richard A. Mendel, Prevention or Pork? A Hard-Headed Look at Youth-Oriented Anti-Crime Programs, Washington, D.C., American Youth Policy Forum, 1995; Conseil national de prévention du crime, Dépenses et bon sens : Analyse du rapport coût-avantage de la prévention du crime par le développement social, Ottawa, 1995; John Graham, Manual on Crime Prevention Strategies, Helsinki Institute for Crime Prevention and Control, Heuni Publications, 1990; John Howard Society of Alberta, Crime Prevention through Social Development: A Literature Review, 1995.

28. Mendel, *Prevention or Pork?*, 1995, p. 24.

29. *Ibid.*

30. Voir, par exemple, Environics, « Focus on Crime and Justice », 3, 1994.

31. M.B. Jones et D.R. Offord, « Reduction of antisocial behavior in poor children by non-school skill-development », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 30, 1989, p. 737-750.

32. *The Globe and Mail*, *« Taking it out on child care »*, 24 janvier 1996, p. A23.

33. W. Steven Barnett, « Benefit-Cost Analysis of the Perry Preschool Program and its Policy Implications », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 7(4), hiver 1985, p. 333-342.

34. Mark W. Lipsey, « Is Delinquency Prevention a Cost-Effective Strategy? A California Perspective », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 21(4), novembre 1984, p. 279-302.

35. U.S. Department of Labour, *What's Working (and what's not) - A Summary of Research on the Economic Impacts of Employment and Training Programs*, Office of the Chief Economist, janvier 1995, p. 15. Voir aussi Charles Mallar et coll., *Third Follow-Up Report of the Evaluation of the Economic Impact of the Job Corps Program*, Mathematic Policy Research, 1982; Ivan Potas et coll., *Young People and Crime: Costs and Prevention*, Canberra, Australia, Australian Institute of Criminology, 1990.

36. Association canadienne d'études fiscales, *The National Finances: An analysis of the revenues and expenditures of the government of Canada*, 1994, Toronto, 1994, p. 10-11.

37. Ontario, Comité d'examen de l'aide sociale (George Thomson, président), *Transitions - Rapport du Comité d'examen de l'aide sociale*, Toronto, ministère des Services sociaux et communautaires, 1988, p. 524.

Bibliographie

Barnett, W. Stephen, « Benefit-Cost Analysis of the Perry Preschool Program and its Policy Implications », *Educational Evaluation And Policy Analysis*, vol. 7(4), hiver 1985, p. 333-342.

Canada, Conseil national de prévention du crime, *Dépenses et bon sens : Analyse du rapport coût-avantage de la prévention du crime par le développement social*, Ottawa, 1995, rapport rédigé par Martin Spigelman Research Associates, Victoria (C.-B).

Day, Tanis, *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg*, London (Ontario), 1995, Centre for Research on Violence Against Women and Children.

Doob, Anthony N., Marinos, Voula et Varma, Kimberly, *La criminalité chez les jeunes et le système de justice pour la jeunesse au Canada; le point de vue de la recherche*, document de travail préparé pour le ministère de la Justice, Section de la recherche, Canada.

Greaves, Lorraine, Hankivski, O. et Kingston-Riechers, J., *Selected Estimates of the Cost of Violence Against Women*, London (Ontario), 1995, Centre for Research on Violence Against Women and Children.

Haveman, Robert et Wolfe, Barbara, *Succeeding Generations. On the Effects of Investments in Children*, New York, 1994, Russell Sage Foundation.

John Howard Society of Alberta, *Crime Prevention Through Social Development: A Literature Review*, Edmonton, 1995, Wild Rose Foundation.

Lipsey, Mark W., « Is Delinquency Prevention a Cost-Effective Strategy? A California Perspective », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 21(4), 1984, p. 279-302.

Mendel, Richard A., *Prevention or Pork? A Hard-Headed Look at Youth-Oriented Anti-Crime Programs*, Washington, D.C., 1995, American Youth Policy Forum.

Miller, Ted R. 1995. « Costs Associated with Gunshot Wounds in Canada in 1991, » Vol. 153, N° 9, novembre 1995, *Journal de l'Association médicale canadienne*.

Québec, Table ronde sur la prévention de la criminalité, « Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention », *Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité*, Québec, 1993, ministère de la Sécurité publique.

NOTES

NOTES

NOTES